

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°26

Conseillers en exercice : 53
Présents : 44
Représentés : 7
Absents : 2

Ayant voté pour : 44
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 7

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE LA
PRIMAIRE, DOMINIQUE FRELAUT

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 2121-33,

Vu le Code de l'éducation notamment son article D. 411-1,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 portant désignation d'un représentant de la Ville au sein des conseils d'écoles Maintenon Maternelle et élémentaire,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 portant ouverture administrative et pédagogique de la future école de l'Arc sportif de l'école Taillade,

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 mars 2023 portant dénomination de la future école de l'Arc sportif,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein du conseil d'école de la nouvelle école primaire Dominique Frelaut,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 092-219200250-20231023-D2023_10_26-DE

S²LO

Article unique : Monsieur Boris DULAC est désigné comme représentant de la ville au sein du Conseil d'école de l'école primaire Dominique FRELAUT.

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.